

DÉCISION MUNICIPALE

2025 - 161

Service : Finances et commande publique
Références : ALH/CLD

Objet : TARIFS - CONCESSIONS ET PRESTATIONS FUNÉRAIRES – REPROGRAPHIE – FOURRIERE ANIMALE - APPROBATION

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 des prestations suivantes :

- Concessions et prestations funéraires
- Reprographie
- Mise en fourrière animale

décide

Article 1 : D'approuver les tarifs des prestations visées ci-dessus comme suit applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

CONCESSIONS ET PRESTATIONS FUNÉRAIRES		Tarifs
<u>Budget principal</u>		
Vacation police municipale		23,50 €
Concessions (nouvelles et renouvellements)	Concession adulte terrain et cinéraire 15 ans	295,00 €
	Concession adulte terrain et cinéraire 30 ans	880,00 €
	Concession terrain carré enfant (- de 7 ans) 15 ans	115,00 €
	Concession terrain carré enfant (- de 7 ans) 30 ans	430,00 €
<u>Budget annexe Pompes funèbres</u>		
Acquisition de caveaux		
(selon disponibilités) Concession 15 ou 30 ans non incluse	Caveau d'occasion (tous cimetières en fonction des disponibilités)	488,00 €
	Caveau neuf norme NF 2 places (cimetière paysager de l'Épine, en fonction des disponibilités)	1450,00 €
	Caveau neuf norme NF 1 place (cimetière paysager de l'Épine, en fonction des disponibilités)	816,00 €

Acquisition de cave-urnes (selon disponibilités) Concession 15 ou 30 ans non incluse	Cavurne neuf	352,00 €
	Cavurne d'occasion	206,00 €
Mise à disposition d'un caveau provisoire	7 jours gratuits, puis 50€ par semaine, puis 25€ par jour au-delà de 6 mois	
Mise à disposition de case columbarium (pour l'attribution initiale et selon disponibilités) Plaque de fermeture incluse, plaque d'inscription et gravure à la charge de la famille Concession 15 ou 30 ans non incluse	Case en columbarium vertical $\approx$ 2 places	286,00 €
	Case en columbarium « prestige » bicolore $\approx$ 2 pl.	388,00 €
	Case en columbarium horizontal $\approx$ 4 pl.	908,00 €
Jardin du souvenir	Plaque sur colonne du souvenir 10 ans	67,00 €
	Renouvellement 10 ans	33,00 €
Prestations funéraires (selon disponibilités) Déplacement du monument et reliquaire non fournis	Exhumation en caveau, cavurne ou columbarium	62,00 €
	Exhumation en pleine terre	
	Creusement (engin de chantier)	272,00 €
	Exhumation pleine terre 1 ^{er} niveau	145,00 €
	Exhumation pleine terre, 2 ^e niveau et pour chaque suivante dans la même sépulture	72,00 €
	Réduction de corps	61,00 €
	Creusement sépulture pleine terre pour inhumation (engin de chantier)	383,00 €

REPROGRAPHIE	Tarifs
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS STANDARD	
Communication de documents administratifs	
Format A4 : recto	0,18 €
recto/verso	0,20 €
Format A3 : recto	0,36 €
recto/verso	0,40 €
Format électronique CD/DVD	2,75 €
Recueil actes administratifs	6,40 €

URBANISME	Tarifs
Matrices pour particuliers	3,40 €
Matrices pour l'Administration	3,40 €

Plan A3 ou A4		6,80 €
TRANQUILITÉ PUBLIQUE		Tarifs
Frais fourrière animale	Frais de capture et transport à la SPA (y compris en cas de récidive)	68,00 €

Article 2 : D'imputer les recettes de ces prestations sur les budgets principal et annexe de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera publiée en ligne sur le site internet de la ville conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Couëron, le 24 décembre 2025

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.